

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'Ilot M6 du secteur 4a "Ardoin Sud" du projet urbain des Docks de Saint-Ouen.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PORTE DE SAINT OUEN - M6

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe LEROUX - directeur développement et projets - SÈDRi Promotion

RCS / SIRET

8 0 4 9 4 7 1 3 3 0 0 0 1 8

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
39° a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	Le projet prévoit de créer environ 28 350 m ² de surface de plancher.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment unitaire qui se divise en 3 entités sur ses étages supérieurs :

- Côté place Glarner, R+8 ;
- Côté Mail piéton, R+6 ;
- Côté rue des docks, R+7.

Le programme vise à la réalisation d'environ 27 000 m² de bureaux, 2 locaux livrés "brut" à RDC dont 1000 m² à usage futur de crèche et 350 m² à usage futur de brasserie, sur un niveau de sous-sol à usage de parking.

La division en 3 entités permet l'aménagement de terrasses accessibles : Côté rue Picasso, au R+6 et Côté rue des docks, au R+7, ainsi que 2 "rooftops".

Le projet s'implante sur une ancienne zone industrielle ne comportant pas de bâtis. La parcelle du projet est actuellement occupée pour les besoins des chantiers alentours (zone de stockage des matériaux....). Aucune démolition ne sera à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prend place au sein de la ZAC des Docks de Saint-Ouen, secteur anciennement voué à diverses activités industrielles, aujourd'hui objet d'une importante reconversion urbaine.

Au cœur du Grand Paris, cette ZAC permet la mise en œuvre de nouveaux réseaux de transports urbains (la ligne 14 en 2020) et voit depuis 2007 l'émergence de propositions inédites en termes de mixité, de cadre bâti et paysagé, et de qualités environnementales.

Le présent projet de l'îlot M6 est situé en lisière de la ZAC. Cette position à l'entrée du quartier et face à la respiration urbaine que crée la place Glarner en fait un îlot à la visibilité accrue, qui annonce le nouveau quartier tout en proposant un dialogue équilibré avec les tissus existants à l'ouest et au sud.

Dans ce cadre, le projet vise plusieurs certifications et labels environnementaux, notamment :

- certification HQE Bâtiment Durable niveau Excellent ;
- certification BREEAM niveau Excellent ;
- Label WiredScore niveau Silver.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux de construction sera d'environ 25 mois, dont 2 mois de préparations et 3 mois supplémentaires éventuels si des fondations profondes (pieux) sont à réaliser.

Les travaux de construction suivront la séquence classique : gros œuvre, étanchéité, menuiseries extérieures, corps d'état technique, corps d'état secondaire.

Le chantier mobilisera environ 100 personnes lors des phases de terrassements, gros œuvre et façades et jusqu'à 250 personnes lors des phases mobilisant tous corps d'état.

La construction (gros œuvre et façades) nécessitera l'utilisation de 2 grues.

Sur le chantier, les déchets seront gérés notamment grâce à un tri par bennes pour recyclage ultérieur. Une clôture de chantier interdisant l'accès au public sera mise en place, en cas d'urgence elle permettra l'accès aux secours en pied des bâtiments en construction.

Prévisionnellement et au regard des conditions sanitaires, les besoins en matière de base vie et encadrement seront d'environ 3500 m² à installer sur une emprise d'environ 500 m² au sol. Si nécessaire, il pourra être envisagé de solliciter l'aménageur pour la mise à disposition d'une emprise (privée) de la ZAC.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le projet agira comme un bâtiment articulateur entre des abords aux qualités variées :

- Au nord et à l'est, les futurs immeubles de logement viendront affirmer la dimension résolument mixte du quartier ;
- A l'ouest, la rue des Docks est ponctuée de divers équipements urbains : mosquée, Groupe scolaire Nelson Mandela ; puis, à venir, les futurs crèche et collège.
- Au sud, sur l'actuelle Usine PSA face à la place Glarner, l'APHP installera une partie de l'Université Recherche du futur Campus Hospitalo-universitaire Nord du Grand Paris. La place sera animée par des commerces.

Le projet est un projet tertiaire à usage principal de bureaux + 2 locaux livrés "brut" à usage futur de crèche, d'une part, et, d'autre part, de brasserie.

En phase exploitation, les capacités d'accueil sont estimées à :

- 2 388 personnes dans les bureaux (capacité maximal d'accueil) ;
- 95 berceaux au sein de la future crèche, avec la création de 20 emplois (selon les ratios usuels utilisés) ;
- La future brasserie pourra accueillir 100 couverts par jour, avec la création de 7 emplois.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève de la colonne "Projet soumis à la procédure de cas par cas" du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'environnement.

Par ailleurs, le projet s'inscrit au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Docks située à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Cette ZAC a précédemment fait l'objet :

- d'une déclaration d'utilité publique prononcée le 12 mai 2010 et prorogée le 8 mars 2016;
- d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau délivrée le 5 juillet 2011, modifiée en juillet 2017 ;
- d'un dossier de création approuvé le 25 juin 2007, d'un dossier de réalisation approuvé le 25 janvier 2010 et de 4 dossiers de réalisation modificatifs. Dans le cadre du 4ème dossier de réalisation modificative de la ZAC (juillet 2019), l'étude d'impact jointe a fait l'objet d'un avis de la MRAE en date du 27 septembre 2019.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle	6 486 m ²
Emprise du bâtiment au RDC	4 278 m ²
Emprise des surfaces végétalisées au RDC	1523 m ²
SDP de bureaux (environ)	27 000 m ²
SDP local future crèche (environ)	1 000 m ²
SDP local future brasserie (environ)	350 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Docks de Saint-Ouen,
secteur 4a, ilot M6

Parcelles cadastrales : OH11

Croisement du Boulevard Victor
Hugo et de la Rue des Docks

93070 Saint-Ouen

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 19' 33" E Lat. 48° 54' 29" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche du projet est celle des "Vieux boisements et îlots de vieillissement du bois de Boulogne", située à environ 5 km au Sud-Ouest du projet. La ZNIEFF de type II la plus proche est celle de "Pointe aval de l'île Saint-Denis" à environ 4 km au Nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche du site est l'APB du Glacis du Fort de Noisy-le-Sec (FR3800418), situé à environ 9,3 km à l'Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces protégés les plus proches du projet sont les Parcs Naturels Régionaux "Oise-Pays de France" (FR8000043) à 17,5 km au Nord et "Vexin Français" (FR8000030) à 20,5 km au Nord-Ouest.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère au sein d'un territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : le PPBE de Seine-Saint-Denis, dont la 3ème échéance a été approuvée le 16 mars 2020. Le boulevard Victor Hugo (RD410), qui longe le projet au Sud, est répertorié comme une infrastructure de catégorie 3 par l'arrêté préfectoral du 13/03/2000 (classement des infrastructures de transports terrestres) impliquant une isolation acoustique des bâtiments sur une distance de 100 m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique classé le plus proche est le Château de Saint-Ouen. Les monuments historiques inscrits les plus proches sont l'Eglise du Vieux Saint-Ouen et le Complexe sportif de l'île de Vannes. L'emprise du projet se situe en dehors des périmètres de protection de ces monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'identification des enveloppes d'alerte potentiellement humide en région IDF, une enveloppe de zone humide potentielle, dite de classe 3, englobe la Seine et ses abords. Les zones de classe 3 correspondent aux secteurs pour lesquels le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser. La zone d'étude du projet ne se situe pas dans une enveloppe de zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Ouen est concernée par un PPRN Risque de Mouvement de terrain approuvé le 18/04/1995. Une procédure de révision du PPRN a été engagée. La commune de Saint-Ouen est également concernée par le PPRI de la Seine. La zone en projet est concernée par le zonage "zones urbaines denses et autres (aléas fort et autres)". Enfin, la commune ne dispose pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). - PPRN arrêté le 18/04/1995 ; révision du PPRN prescrite le 22/12/2004 - PPRI de la Seine arrêté le 21/06/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait du passé industriel du site et des nombreuses sources potentielles de pollution identifiées, les enjeux liés à la pollution des sols sont forts. L'étude d'impact de la ZAC des Docks fait le bilan des pollutions présentes. L'ilot 6 fait parti du secteur 4, dont le bilan est "Plusieurs impacts significatifs de type "source de pollution" / Nappe globalement impactée / Pollution diffuse en COHV dans les gazs du sol / Présence généralisée d'indices organoleptiques dans les remblais". Une évaluation des risques sanitaires à l'échelle du projet est annexée au présent CERFA.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de Seine-Saint-Denis dans lequel se situe la commune de Saint-Ouen se trouve dans la zone de répartition des eaux des parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien (arrêté préfectoral de la région d'Ile-de-France du 14/10/2016).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Ouen, et par extension le projet, ne sont pas concernés par la présence de captage AEP ni par des périmètres de protection de captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche localisé à environ 750 m du projet. Il s'agit de l'"Ensemble urbain à Paris", classé par l'arrêté du 06/08/1975.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Sites de Seine-Saint-Denis, identifiant : FR1112013) est localisé à environ 4,1 km au Nord du projet. Il s'agit d'un site ZPS (Zone de Protection spéciale) "Parc départemental de l'Ile-de-Saint-Denis" au titre de la Directive Oiseaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la "Cité des Fusains" par arrêté du 29 avril 1966. Ce site est localisé à environ 2,2 km au Sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau directement dans le milieu naturel. Au cours de la phase travaux comme en phase exploitation, les besoins en eau seront couverts par le réseau d'eau potable de la ville de Saint-Ouen.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les niveaux piézométriques de la nappe superficielle sont étroitement liés au niveau de la Seine. Au droit du site, la hauteur décennale de la nappe est estimée entre 26,6 m (aval) et 27,6 m NGF (amont). Le sous-sol est concerné par une remontée de nappe décennale. En période climatique hivernale, la réalisation du sous-sol nécessitera un rabattement de nappe. En période d'été, la réalisation des fondations sera perturbée en amont. Ces informations sont détaillées dans l'étude hydrogéologique annexée. Pour limiter le risque d'inondation en phase exploitation, les sous-sols seront en partie cuvelés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Charte "Chantier Propre" prévoit un équilibre déblais/remblais à l'échelle de la ZAC (plus de 70% de la masse de déchets réemployée ou recyclée). Dans le cadre du projet, la hauteur de terrassement pour la mise en place du sous-sol sera de 4 m environ. Il est estimé un volume d'environ 31 000 m ³ de terres à évacuer. Le plan de gestion des terres excavées du projet est disponible en annexe.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un recouvrement pérenne systématique des terrains restant en place devra être mis en oeuvre en raison de la qualité des remblais de surface.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une analyse des enjeux écologiques a été effectuée à l'échelle de la ZAC. Au droit de l'îlot M6, les enjeux écologiques ont été évalués comme faibles. De plus, la zone en projet est actuellement utilisée comme zone de stockage de matériel de chantier. Aucun élément naturel (végétation) n'est présent. Un diagnostic écologique a été réalisé à l'échelle de l'îlot M6. Cette étude, présente en annexe, conclut que le projet augmente la surface végétalisée du site, de sorte que sa valeur écologique s'en trouvera renforcée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 (au titre de la Directive Oiseaux) le plus proche est à environ 4,1 km au Nord du projet. Actuellement, la zone du projet est un terrain libre de toute construction servant de dépôt de matériaux des chantiers alentours. La zone ne constitue donc pas un habitat pour les espèces recensées de la ZPS. En raison de la distance et du contexte urbanisé entre la zone du projet et la ZPS la plus proche, le projet n'aura pas d'interaction avec ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est située dans un environnement urbain et artificialisé. Elle n'est pas concernée directement par la présence de continuités écologiques. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur une zone à sensibilité particulière. Un diagnostic écologique a été réalisé à l'échelle de l'Ilot M6. Cette étude est présentée en annexe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet s'inscrivent en contexte urbain dense. Elles correspondent actuellement à une zone de stockage temporaire occupée par des matériaux de chantiers issus des projets de construction en cours à proximité immédiate. Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Ouen n'est concernée par aucun PPRT. 13 ICPE sont présentes sur la commune, dont 6 au sein de l'emprise de la ZAC (4 sont toujours en fonctionnement : 3 installations CPCU et 1 centre d'incinération des déchets SYCTOM) Les études de dangers de la CPCU et du SYCTOM présentent des zones d'effets externes localisées en dehors du périmètre de l'Ilot M6.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation (cf. Etude hydrogéologique annexée). A l'échelle de la ZAC des Docks, les remblais réalisés afin de réhausser certains secteurs situés en zone inondable seront compensés par la réalisation de déblais et d'ouvrages spécifiques qui permettent de compenser en volume ce qui est pris à la crue par les remblais nécessaires. La ZAC a fait l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau. A l'échelle de l'Ilot M6, les sous-sols seront en partie cuvelés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site se localise sur un terrain pollué. Au regard du projet de création d'un niveau de sous-sol, la majorité des terres impactées en composés organiques seront excavées et évacuées hors site. Une géomembrane étanche sera mise en place dans la zone de la crèche (cf. Etude annexe Plan gestion des terres) Les dispositions de la circulaire du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles seront respectées. Les futures activités du projet ne sont pas de nature à générer de nouvelles sources de pollution en phase exploitation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site des Docks de St Ouen s'inscrit dans un contexte de fort dynamisme du territoire, qui va générer des flux supplémentaires. Les usagers futurs se tourneront essentiellement vers les modes alternatifs (projets du Grand Paris Express) à la voiture individuelle. L'impact du développement de la ZAC sur la congestion routière reste relativement faible au regard du contexte actuel de la sollicitation du réseau viaire à large échelle. Une étude de circulation a été réalisée à l'échelle de l'Ilot M6. Elle est disponible en annexe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet étant postérieur au classement sonore des infrastructures existantes, le futur bâtiment venant s'édifier devra mettre en œuvre des isolations acoustiques de façade dimensionnées pour se protéger du bruit (arrêté du 23 juillet 2013). A l'échelle de l'Ilot M6, le degré d'isolement DnTA requis est de 30 dB(A).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux lors de la construction des bâtiments, des vibrations pourraient être émises, mais temporairement et toutes les mesures seront prises pour limiter la propagation des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe en zone urbanisée, dans un contexte de pollution lumineuse préexistante. Le projet a été élaboré de manière à ne pas dégrader la situation existante pour les riverains.</p> <p>Il comportera de l'éclairage extérieur dont les flux lumineux seront tous dirigés soit vers le sol soit vers le bâtiment lui-même. Aucun flux lumineux ne sera dirigé vers le ciel ou vers les riverains.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site des Docks de St Ouen s'inscrit dans un contexte de fort dynamisme du territoire, qui va générer des flux supplémentaires. Le trafic routier viendra augmenter les émissions de CO2 et de particules fines. Néanmoins, l'impact de l'Ilot M6 sur la congestion routière et donc sur la pollution de l'air liée au trafic reste relativement faible au regard du contexte actuel de la sollicitation du réseau viaire à large échelle.</p> <p>Par ailleurs, l'Ilot sera raccordé au Réseau de chaleur urbain, évitant ainsi l'utilisation d'un moyen de chauffage fortement émetteurs de particules NOx.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le principe de gestion des eaux pluviales (EP) au droit de l'Ilot M6 est présenté au sein de l'annexe "Note de gestion des eaux pluviales". Les toitures végétalisées et la présence de noues permettront de retenir une partie des EP. La ZAC impose un débit de fuite maximum des eaux pluviales de 10L/s/ha vers le réseau d'assainissement de la ville. Le débit de fuite imposé par la ZAC sera respecté.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les réseaux d'évacuations des eaux usées seront raccordés au réseau d'assainissement public.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des déchets lors des phases de chantier et d'exploitation (activité classique de bureaux et ordures ménagères).</p> <p>Les déchets de chantier seront triés puis pris en charge et recyclés par une entreprise spécialisée, selon la charte de chantier propre de la ZAC qui s'applique à tous les projets opérationnels.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe deux zones archéologiques sensibles à Saint-Ouen, aucune ne concerne la zone du projet. De plus, le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection des Monuments Historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Initialement fortement industriel, le quartier de la ZAC des Docks est en pleine mutation depuis plusieurs années. Le projet s'inscrit dans cette mutation : autrefois lieu servant au secteur secondaire, la parcelle aménagée sera le support d'activités majoritairement tertiaires.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

En juillet 2019, une étude d'impact à l'échelle de la ZAC des Docks de Saint-Ouen a été réalisée, dans le cadre de dépôt d'un dossier de réalisation modificative de la ZAC.

Cette étude d'impact retient 16 projets d'infrastructures et une douzaine de projets d'aménagement urbain pour l'analyse des effets cumulés ou de l'évolution probable du territoire à l'horizon 2030.

Ces projets sont présentés dans la pièce "04_Projets connexes et effets cumulés" et les effets cumulés sont analysés au fil de l'étude d'impact dans les chapitres relatifs aux thématiques environnementales.

L'étude d'impact mentionnée ci-avant est annexée au présent CERFA.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intègre plusieurs mesures permettant de réduire ses effets sur l'environnement ou sur la santé humaine. Ces mesures sont présentées dans les différentes études annexées à ce CERFA. Les plus importantes sont reprises ci-dessous :

Prise en compte des Sites et sols pollués (Annexe 5 - SOLER - Plan de gestion des terres excavées)

- Choix du scénario n°2 : "Mise en place d'un système de dépressurisation sous membrane (SDSM) dans la zone de la crèche".

Prise en compte des Risques naturels (Annexe 6 - SOLER - Etude hydrogéologique)

- Fondations profondes de type pieux forés boues ancrées dans les Sables de Beauchamp.
- Cuvelage d'une partie des sous-sols (pour rappel, le projet comprend un niveau de sous-sol)

Gestion alternative des eaux pluviales (Annexe 2 - SEDRI - Note gestion des eaux pluviales)

- Toitures végétalisées et noues végétalisées permettant de retenir une partie des eaux pluviales et de limiter le débit dans le réseau d'assainissement de la commune

Intégration du milieu naturel (Annexe 3 - AEU - Diagnostic écologique)

- Suivi des recommandations préconisées (palette végétale indigène, structuration des strates, ...)

Le projet devra également tenir compte des mesures générales évoquée dans l'étude d'impact de la ZAC des Docks de 2019.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en l'aménagement de l'îlot M6 de la ZAC des Docks de Saint-Ouen. Cette ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre des procédures d'autorisations listées précédemment.

Le projet d'aménagement de l'îlot M6 était déjà prévu et présenté dans l'étude d'impact de la ZAC des Docks. Les informations du présent document d'évaluation au cas par cas viennent préciser ce projet sans le modifier dans ses caractéristiques principales. Par ailleurs, les études complémentaires réalisées et le respect des principes de protection de l'environnement et de développement durable édictés à l'échelle de la ZAC garantissent la prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle du projet. Ainsi, l'aménagement de l'îlot M6 de la ZAC de Saint-Ouen ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale au titre du code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etudes complémentaires réalisées dans le cadre du projet et annexées à ce présent CERFA :

- 1 - TRANSITEC - Etude de circulation
- 2 - SEDRI - Note gestion des eaux pluviales
- 3 - AEU - Diagnostic écologique
- 4 - BURGEAP - Evaluation quantitative des risques sanitaires
- 5 - SOLER - Plan de gestion des terres excavées
- 6 - SOLER - Etude hydrogéologique

Etude d'impact jointe au 4ème dossier de réalisation modificative de la ZAC des Docks de Saint-Ouen :

- 7 - ZAC des Docks Saint-Ouen - Etude impact 2019

9. Engagement et signature

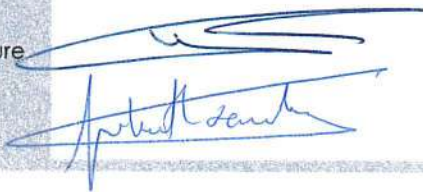
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PARIS

le, 16/12/2020

Signature



Porte de Saint-Ouen-M6

108, Av. Gabriel Péri
93585 Saint-Ouen Cedex
Tél. : 01 49 48 39 26
804 947 133 R.C.S. BOBIGNY



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Annexes graphiques

**Aménagement de l'Ilot M6 du projet urbain des Docks de
Saint-Ouen**

MAITRE D'OUVRAGE

RAISON SOCIALE	SCCV Porte de Saint-Ouen-M6
COORDONNÉES	108 Avenue Gabriel Péri 93585 Saint Ouen Cedex
INTERLOCUTEUR	Monsieur Pierre-Alexandre CLEMENT E-mail : paclement@pelat.com Tél : 01 44 95 88 88 / 06 62 47 96 62

SCE

COORDONNÉES	9 bd du Général de Gaulle 92120 MONTROUGE Tél. 01 55 58 13 20 – Fax. 01 55 58 13 21
INTERLOCUTEUR	Monsieur Olivier MOREL Portable : 07 85 17 48 48 E-mail : olivier.morel@sce.fr

NOTE

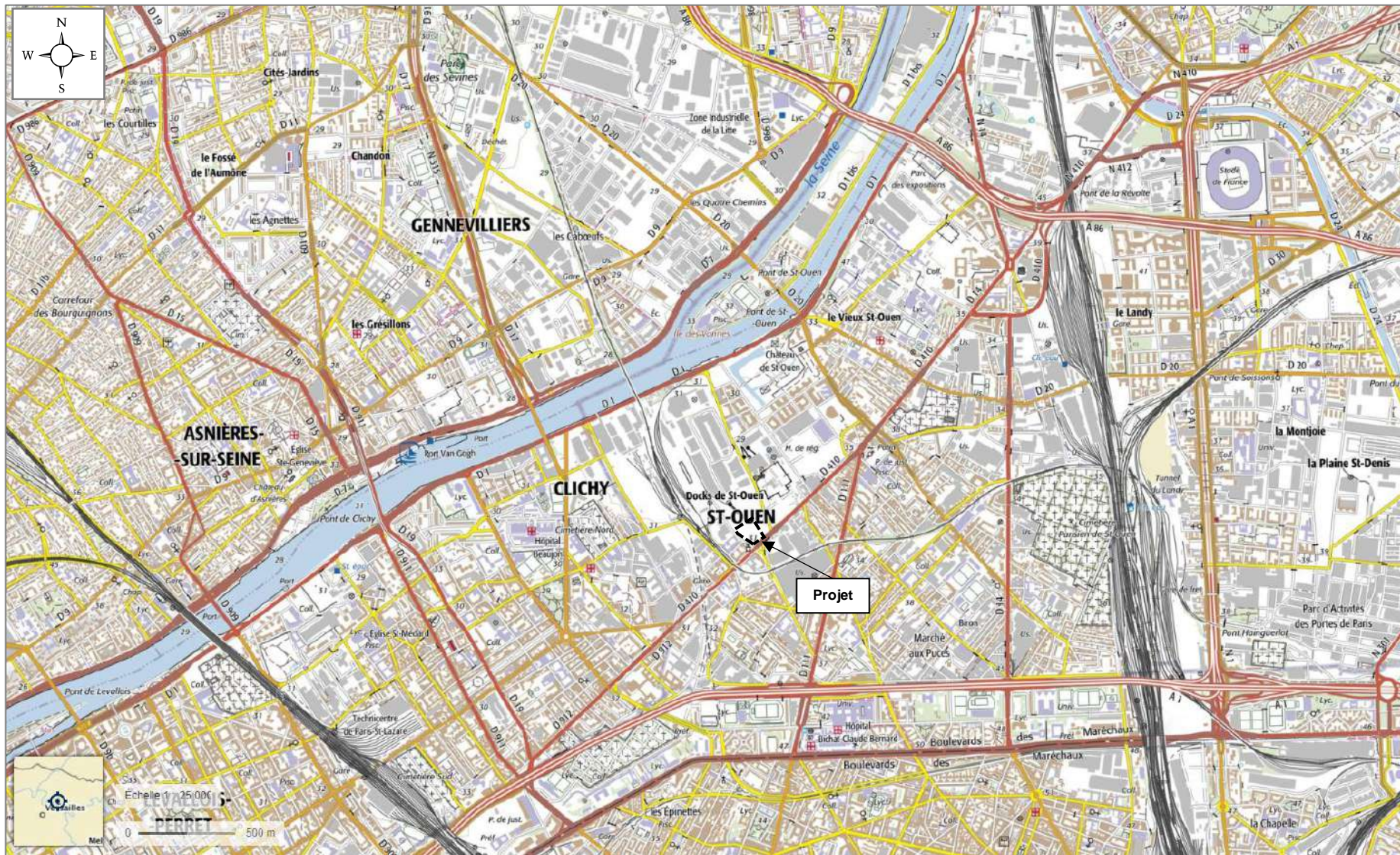
TITRE	Annexes Graphiques - Demande d'examen au cas par cas Aménagement de l'îlot M6 du projet urbain des Docks de Saint-Ouen
NOMBRE DE PAGES	22

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
200780	16/10/2020	Édition 1	-	HCA	OMO
200780	08/12/2020	Édition 2	Ajout du plan masse et des coupes	HCA	OMO

ANNEXES GRAPHIQUES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AMENAGEMENT DE L'ILOT M6 DU PROJET URBAIN DES DOCKS DE SAINT-OUEN

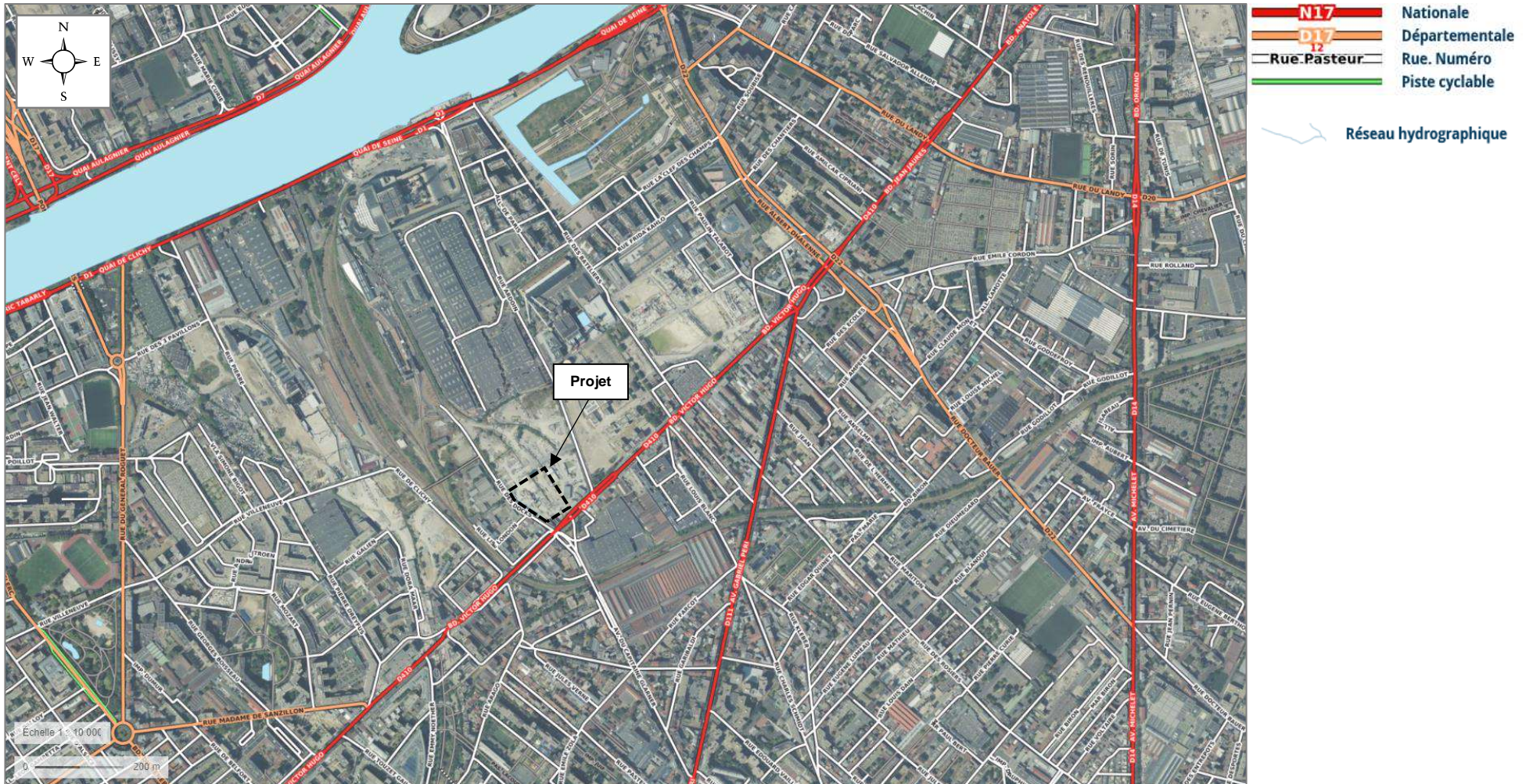
Figure 1 : Plan de situation du projet au 1 :25 000



Source : IGN

ANNEXES GRAPHIQUES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AMENAGEMENT DE L'ILOT M6 DU PROJET URBAIN DES DOCKS DE SAINT-OUEN

Figure 2 : Voiries et hydrographie aux abords du site d'étude



Source : Géoportail

ANNEXES GRAPHIQUES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AMENAGEMENT DE L'ILET M6 DU PROJET URBAIN DES DOCKS DE SAINT-OUEN

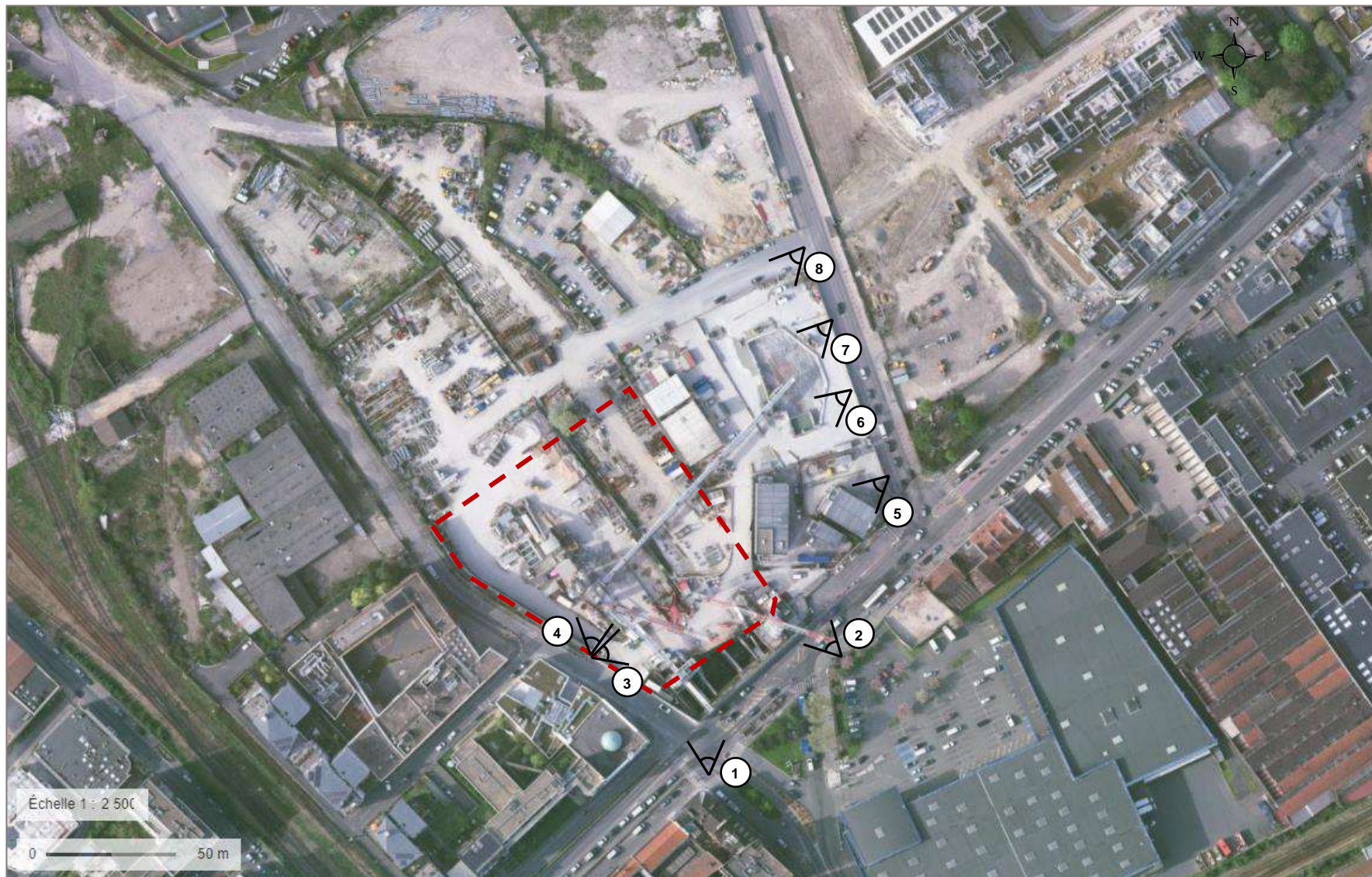
Figure 3 : Occupation des sols aux abords du site d'étude



Source : Géoportail

ANNEXES GRAPHIQUES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AMENAGEMENT DE L'ÎLOT M6 DU PROJET URBAIN DES DOCKS DE SAINT-OUEN

Figure 4 : Photographie aérienne du site du projet avec localisation des prises de vues rapprochées

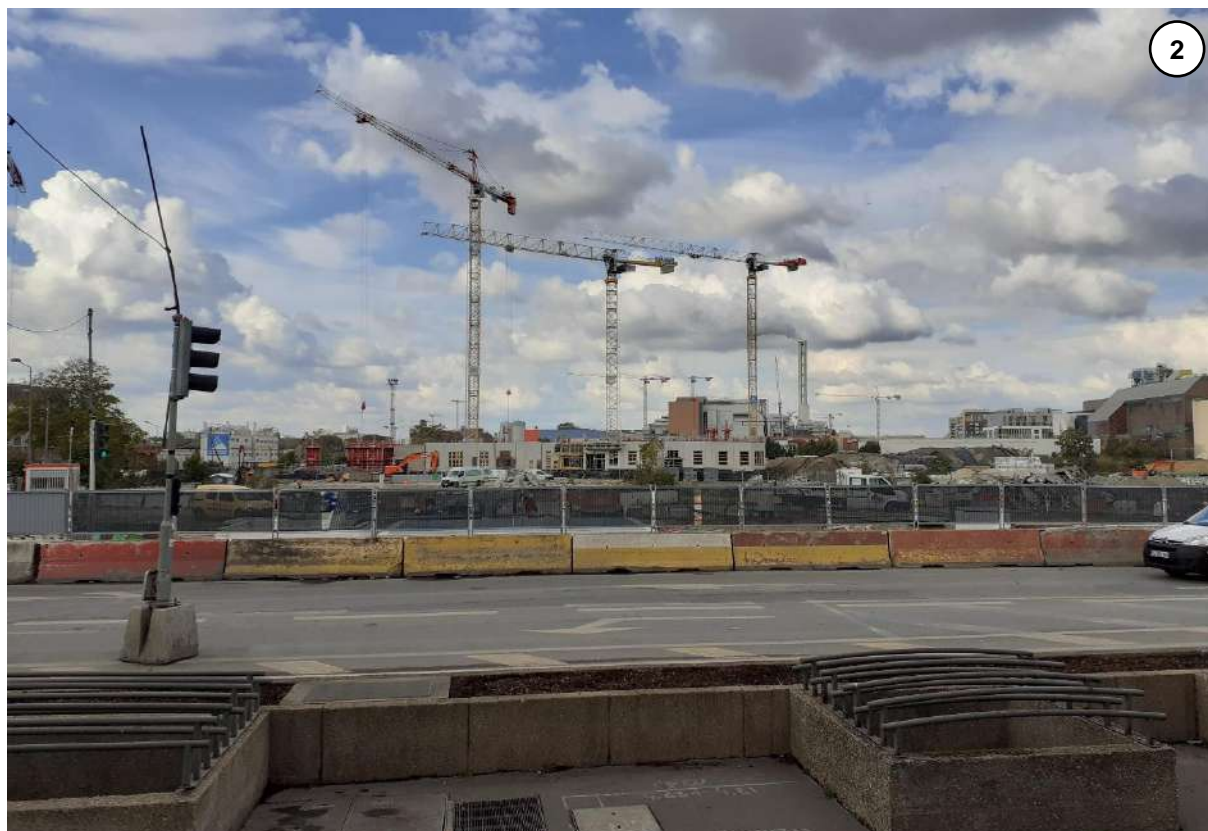


Source : Géoportail

Figure 5 : Vue depuis le croisement du Boulevard Victor Hugo et de la rue des Docks



Figure 6 : Vue depuis le Boulevard Victor Hugo



Source : SCE, 14/10/2020

Figure 7 : Vue vers le Boulevard Victor Hugo depuis la rue des Docks



Figure 8 : Vue vers la rue Ardoin depuis la rue des Docks



Source : SCE, 14/10/2020

Figures 9 et 10: Vues vers la rue des Docks depuis la rue Ardoin, à différentes hauteurs de la rue (1/2)



Source : SCE, 14/10/2020

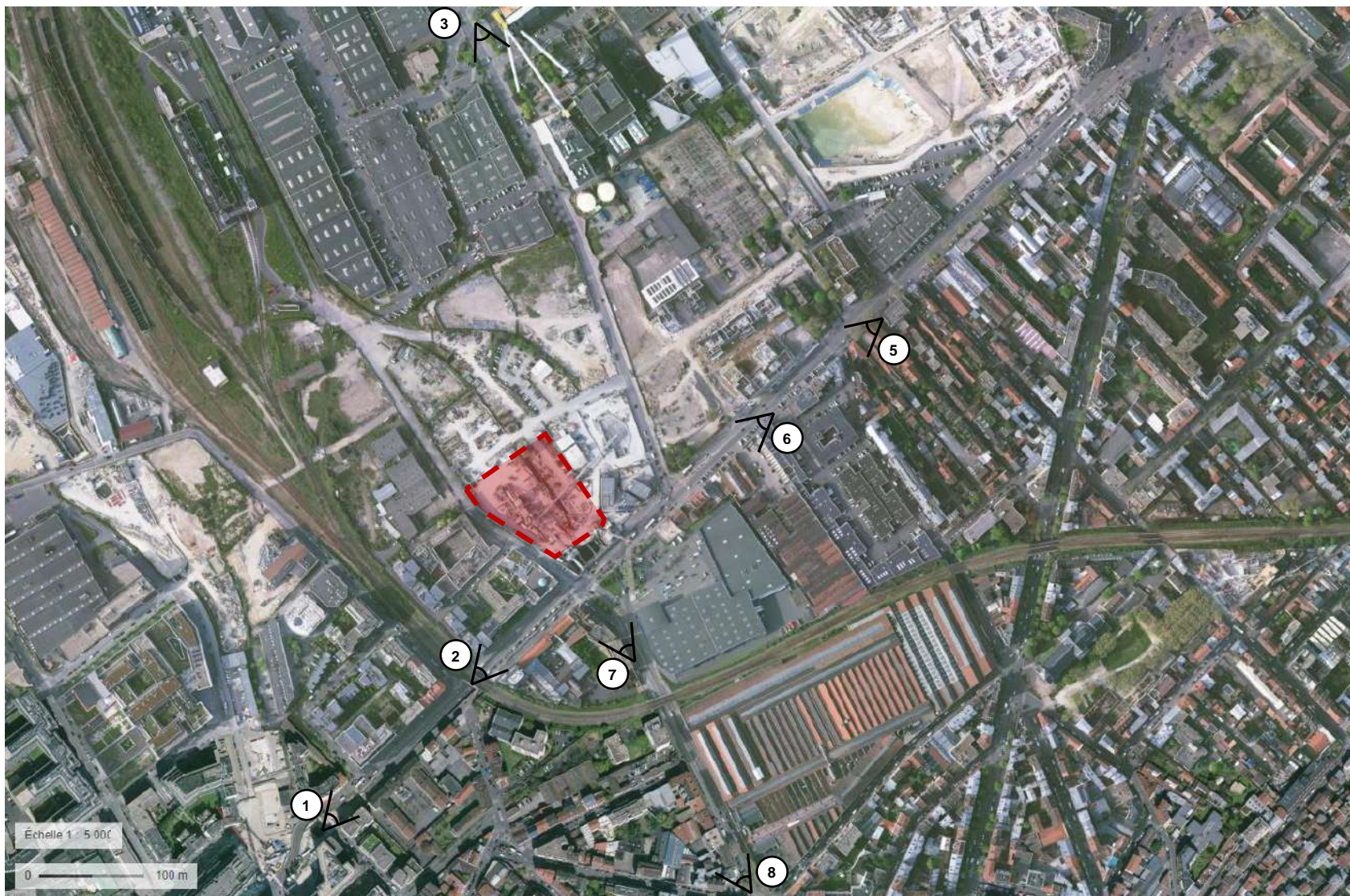
Figures 11 et 12 : Vues vers la rue des Docks depuis la rue Ardoin, à différentes hauteurs de la rue (2/2)



Source : SCE, 14/10/2020

ANNEXES GRAPHIQUES - DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AMENAGEMENT DE L'ÎLOT M6 DU PROJET URBAIN DES DOCKS DE SAINT-OUEN

Figure 13 : Photographie aérienne du site du projet avec localisation des prises de vues éloignées



Source : Géoportail

Figure 14 : Vue depuis la sortie de la gare du RER C "Saint-Ouen"



Figure 15 : Vue depuis la passerelle piétonne permettant de traverser le Boulevard Victor Hugo



Source : SCE, 14/10/2020

Figure 16 : Vue depuis la rue Ardoin, au niveau de la CPCU de Saint-Ouen



Figure 17 : Vue depuis le Parc des Docks, comprenant le Château de Saint-Ouen (classé Monument Historique)



Source : SCE, 14/10/2020

Figure 18 : Vue depuis l'intersection entre la Villa de l'industrie et le Boulevard Victor Hugo



Figure 19 : Vue depuis le Parc d'activités Victor Hugo, situé au 69-73 Boulevard Victor Hugo



Source : SCE, 14/10/2020

Figure 20 : Vue depuis le n°8 avenue du Capitaine Glarner



Figure 21 : Vue depuis le n°36 avenue du Capitaine Glarner



Source : SCE, 14/10/2020

Figure 22 : Plan d'ensemble de la ZAC 2025

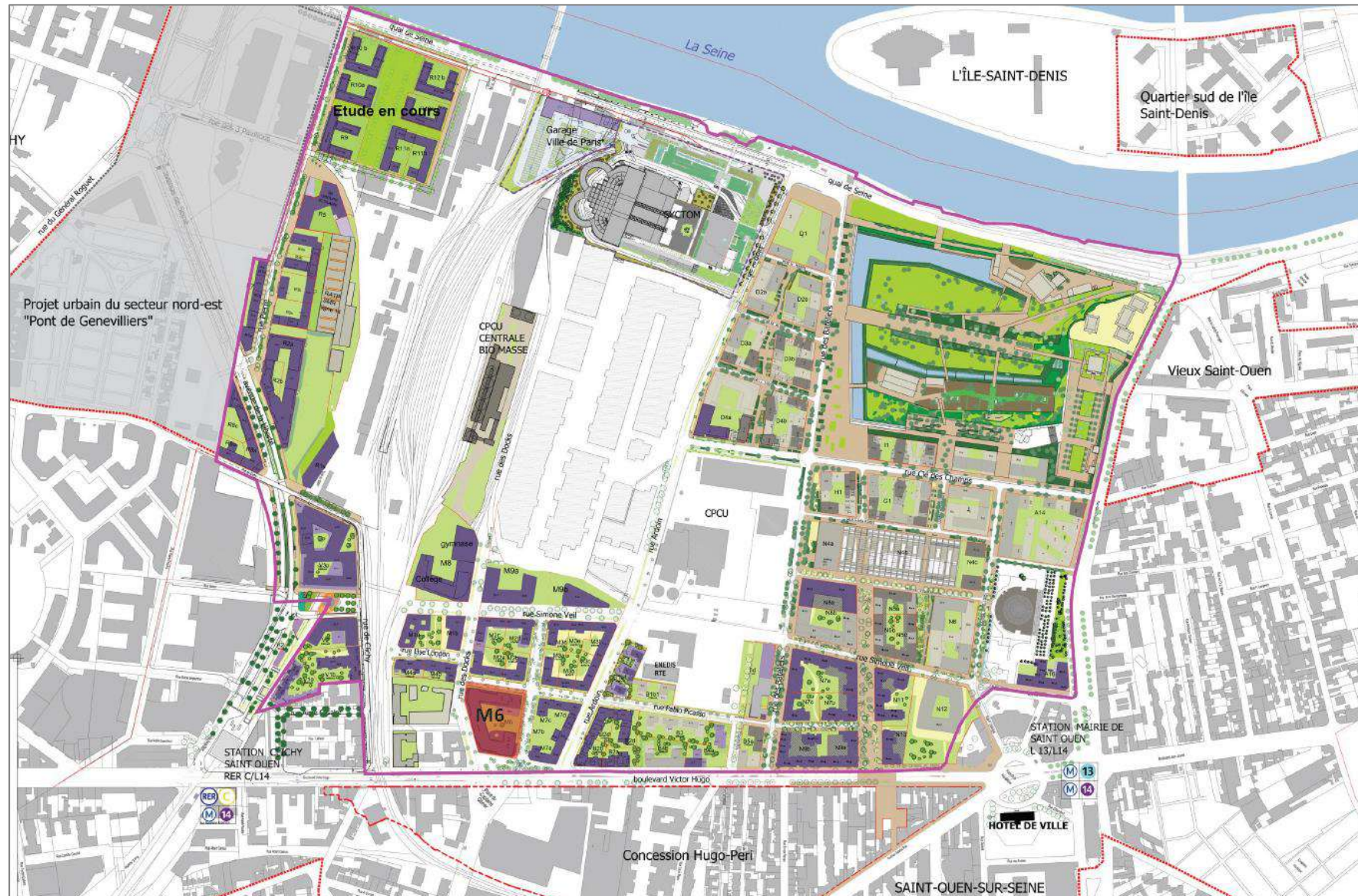
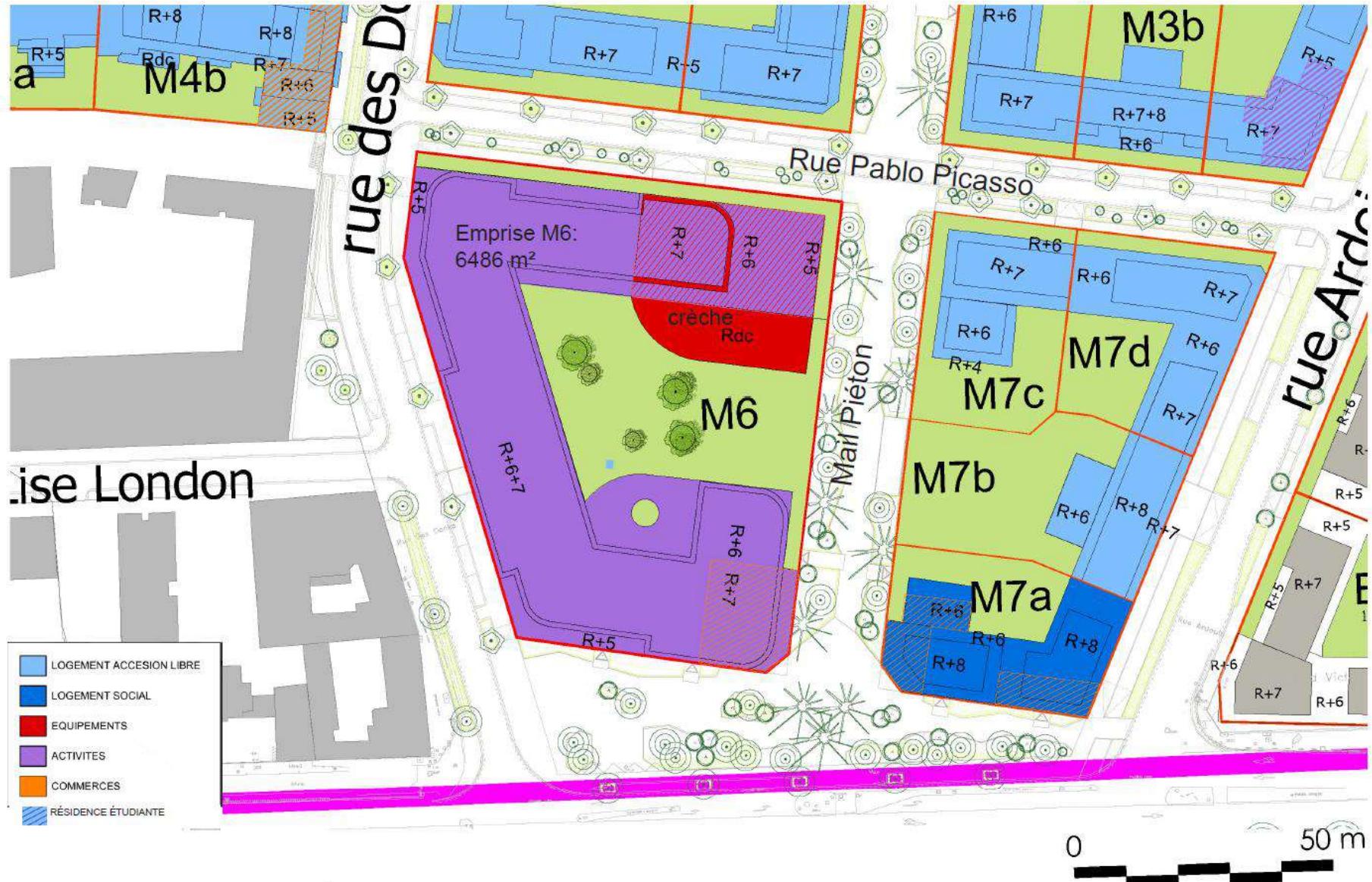
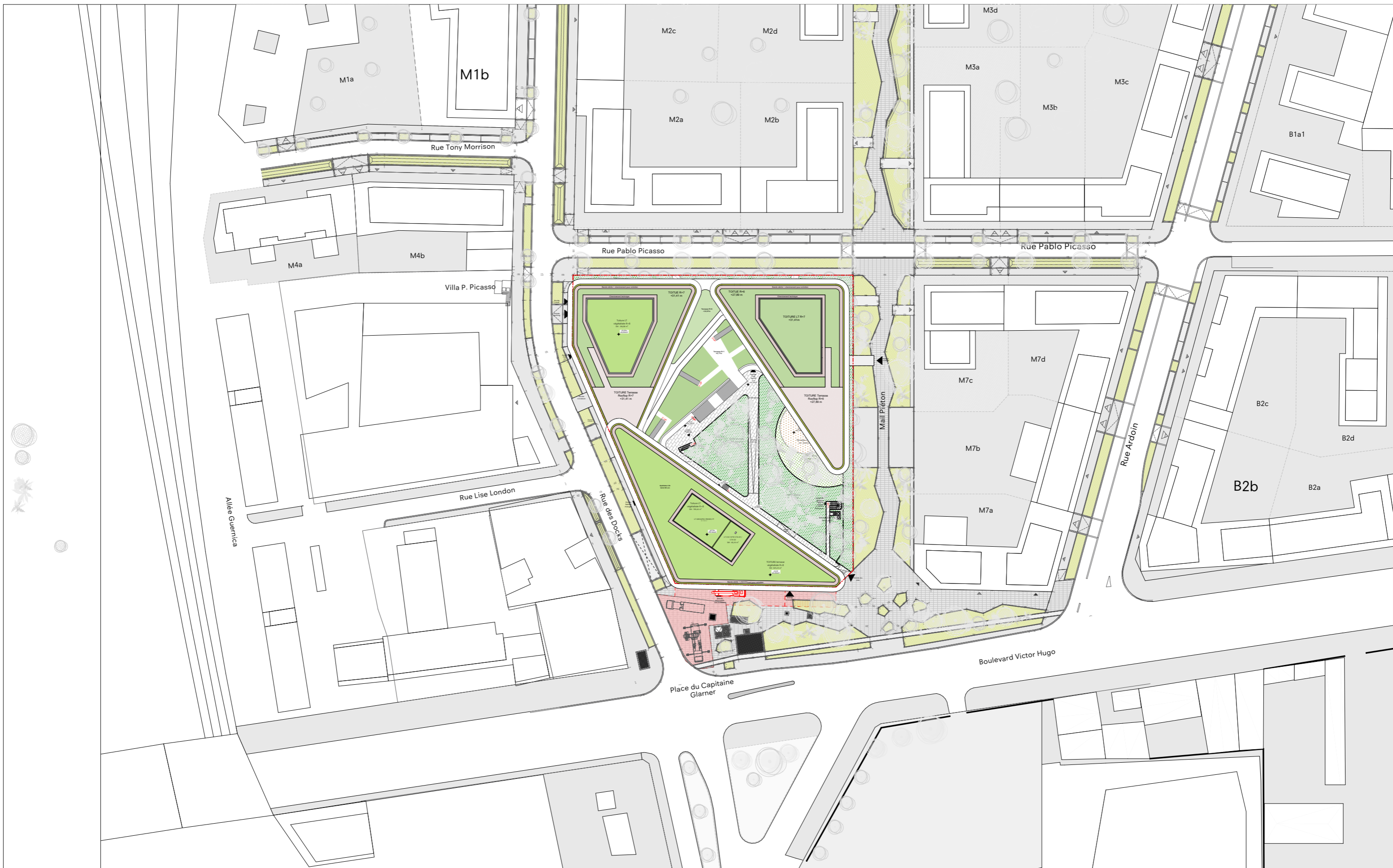


Figure 23 : L'ilot M6 dans le secteur S4, Ardoin Sud





M6B		Lots Architecturaux			PLAN N0 _ Plan Masse										
Construction d'un bâtiment de bureaux à Saint Ouen		ARCHITECTE MANDATAIRE:	EMETTEUR:			RENDU reprise ESQUISSE Dossier A3									
MAITRISE D'OUVRAGE		CHARTIER DALIX	CHARTIER DALIX			Projet	Phase	Emetteur	Type	Niveau	Zone	N° Doc.	Indice	Echelle	Date
SCCV PORTE DE SAINT OUEN M6 108 avenue Gabriel Péri, 93585 SAINT-OUEN Cedex		27 rue Popincourt 75011 Paris	27 rue Popincourt 75011 Paris			M6B	ESQ	CDA	PLM	NTT	TZ	01.01	1	1:1000	12/06/2020

ChartierDalix



M6B

Lots Architecturaux

COUPE AA' _ Hall P2 - Hall P3

Construction d'un bâtiment de bureaux à Saint Ouen

ARCHITECTE MANDATAIRE:

EMETTEUR:

RENDU reprise ESQUISSE
Dossier A3

MAITRISE D'OUVRAGE

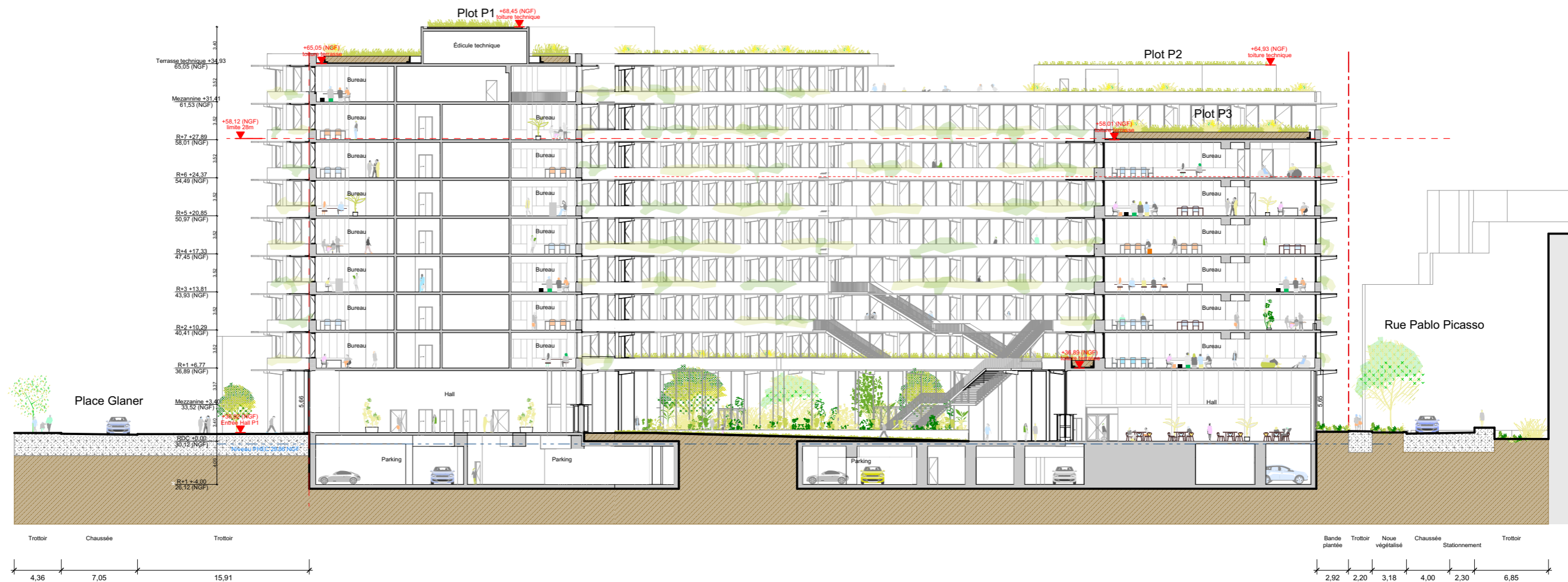
CHARTIER DALIX
27 rue Popincourt
75011 Paris

CHARTIER DALIX
27 rue Popincourt
75011 Paris

ChartierDalix

SCCV PORTE DE SAINT OUEN M6
108 avenue Gabriel Péri, 93585 SAINT-OUEN Cedex

Projet	Phase	Emetteur	Type	Niveau	Zone	N° Doc.	Indice	Echelle	Date
M6B	ESQ	CDA	CPE	TN	TZ	01.12	1	1:400	12/06/2020



M6B

Lots Architecturaux

COUPE BB' _ Hall P1

Construction d'un bâtiment de bureaux à Saint Ouen

ARCHITECTE MANDATAIRE:

EMETTEUR:

RENDU reprise ESQUISSE
Dossier A3

MAITRISE D'OUVRAGE

CHARTIER DALIX
27 rue Popincourt
75011 Paris

CHARTIER DALIX
27 rue Popincourt
75011 Paris

ChartierDalix

SCCV PORTE DE SAINT OUEN M6
108 avenue Gabriel Péri, 93585 SAINT-OUEN Cedex

Projet	Phase	Emetteur	Type	Niveau	Zone	N° Doc.	Indice	Echelle	Date
M6B	ESQ	CDA	CPE	TN	TZ	01.13	1	1:400	12/06/2020



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN